

Redynamisation de la Place du Marché - Encaissement et réaffectation de la subvention (1^{ère} tranche) du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce - Demande de subvention (2^{ème} tranche)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat nous a attribué une subvention importante pour la 1^{ère} tranche des actions de redynamisation de la place du Marché.

Cette première étape, sur trois possibles, concerne l'investissement pour un montant de 1 500 000 F et le fonctionnement pour 265 000 F.

Après avoir dressé le bilan de la 1^{ère} tranche, l'Etat, au regard des actions réalisées, va verser l'intégralité de la subvention d'équipement et 128 128 F pour le fonctionnement.

Ce bilan autorise le lancement d'une nouvelle demande de soutien pour la tranche n° 2, qui se décompose ainsi :

- 2,5 MF au titre de l'investissement,
- 943 500 F au titre du fonctionnement.

Il s'agira de l'une des plus fortes subventions obtenues au titre de ce fonds. Le soutien est renouvelable en 2001.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'affectation de la subvention d'équipement soit 1 500 000 F en décisions modificatives de l'exercice courant au compte de recettes 90.824.1321.95024.30100 et en dépenses sur l'imputation 90.824.238.95024.30100 après sa notification,

- l'affectation de la subvention de fonctionnement soit 128 128 F aux comptes de recettes par décisions modificatives de l'exercice courant, imputation 92.91.74718 code service 30200, en dépenses : imputation 92.91.6042 code service 30200,

- M. le Maire à solliciter de l'Etat les subventions de la 2^{ème} tranche,
- M. le Maire à signer tous les documents et actes s'y rapportant.

«M. CHRISTELLE : En ce qui concerne la deuxième tranche, la Commission Nationale du FISAC, le 28 septembre, a attribué une subvention de 2 791 000 F à la Ville de Besançon dont 2 500 000 F en investissement. Nous attendons l'arrêté ministériel afin de signer la convention liant les différents partenaires.

M. LE MAIRE : Le FISAC est un bon partenaire qui nous aide dans de nombreuses opérations, ici pour la place du Marché, c'est la deuxième tranche. Y aura-t-il une troisième tranche ?

M. CHRISTELLE : Normalement oui, Monsieur le Maire, on l'espère».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.